



## MINISTRY OF HEALTH AND WELLNESS

07/07/2022

### PROTOCOLE POUR LES PASSAGERS ARRIVANT DE L'ETRANGER PAR AVION

#### A. AVANT LE DEPART POUR MAURICE

1. Aucun test COVID n'est exigé pour voyager vers Maurice ou pour entrer dans le pays, que l'on soit vacciné ou non.
2. Les personnes testées positives à la COVID depuis moins de 8 jours avant l'embarquement ne peuvent voyager vers Maurice.
3. Il est recommandé de se munir de son certificat de vaccination.
4. Il est également recommandé (mais pas obligatoire pour embarquer) de remplir le « *Mauritius All in One Travel Digital Form* » avant le départ.

#### B. PENDANT LE VOL

Le port du masque chirurgical ou N95/FFP2 est obligatoire sur les vols en partance pour Maurice.

#### C. A L'ARRIVEE A MAURICE

Le port du masque est **obligatoire à l'aéroport de Maurice**, dès la sortie de l'avion.



## MINISTRY OF HEALTH AND WELLNESS

07/07/2022

### **PROTCOLE POUR LES HOTELS**

#### **A. REGLES A SUIVRE DANS L'HOTEL**

1. **L'accès à l'hôtel est libre pour tous.** Il n'est plus nécessaire de montrer son pass sanitaire
2. **Le port du masque n'est plus obligatoire dans les hôtels,** mais il est recommandé de le porter dans les espaces clos peu ventilés, et dans les espaces où la foule est dense.
3. **La désinfection régulière des mains, la ventilation** maximale des espaces clos sont recommandés.
4. **L'accès à l'ensemble des activités se fait sans restriction** de capacité, sans masque, y compris en intérieur
5. **Le port du masque n'est plus obligatoire à Maurice, sauf :**
  - a. à l'aéroport, au port et lors des transferts
  - b. dans les transports en commun
  - c. dans toutes les structures de soins publiques ou privées, dans les cabinets de ville des médecins, dentistes et professions paramédicales et dans les pharmacies
  - d. si on est testé positif à la COVID
6. **Le port du masque est cependant recommandé :**
  - a. pour les personnes de plus de 60 ans
  - b. pour les personnes immunodéprimées ou souffrant de comorbidités
  - c. dans les endroits très confinés

#### **B. PERSONNELS DE L'HOTEL**

1. Les membres du personnel doivent tous être totalement vaccinés (*fully vaccinated*) soit par :
  - Deux doses de vaccin et une booster dose
  - Une dose du vaccin Johnson and Johnson (Janssen) et une dose de booster.
2. Les membres du personnel non vaccinés ou insuffisamment vaccinés, doivent produire un test COVID négatif tous les 7 jours pour avoir le droit de continuer à travailler.
3. Les membres du personnel doivent continuer à se laver régulièrement les mains et à aérer les locaux fermés.